

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES RENSEIGNEMENTS ANTÉRIEURS DU GOUVERNEMENT SUR LA PRÉSENCE AU CANADA D'AGENTS DU KGB—LES RESTRICTIONS AUX PERMIS DE DÉPLACEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général suppléant. C'est au sujet du KGB et du personnel de l'ambassade soviétique à Ottawa et d'une déclaration faite le 24 mars 1976 par le solliciteur général de l'époque, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations:

Monsieur l'Orateur, la GRC sait que certains membres du personnel de l'ambassade de l'Union soviétique font partie du KGB.

Autrement dit, le gouvernement savait, et sans doute dès leur entrée au Canada, qu'ils faisaient partie du KGB. Le ministre peut-il nous le confirmer? Étaient-ils surveillés à l'époque? En outre, le solliciteur général suppléant peut-il nous dire si les personnes en question sont libres de voyager partout au Canada?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je ne suis pas au courant de la déclaration dont parle le député; je laisserai donc le solliciteur général répondre à la question, s'il le désire, à son retour à la Chambre. Quant à savoir si les déplacements de ces personnes sont limités, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit bien clairement l'autre jour qu'il y avait certaines restrictions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU MINISTÈRE POUR LA PRÉVENTION DES FRAUDES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je voudrais le remercier d'avoir indiqué que la fidèle maison Vickers and Benson sera l'heureuse adjudicataire du contrat des publicités concernant le chômage. Je voudrais demander au ministre quels services d'expert-conseil ont réussi à persuader le ministère de l'opportunité d'une pareille campagne?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour compléter l'information que nous avons déjà transmise au député soulignant les nombreuses et différentes raisons qui nous ont incités à lancer une campagne semblable, j'ajouterais qu'il nous a paru opportun, vu le grand nombre de personnes qui craignaient que certains individus ne fraudent l'assurance-chômage sans que personne se soucie de les poursuivre, de signaler à la population que nous avons recueilli quelque 60 millions de dollars sur les 65 millions de paiements en trop. Dans plus de 7000 cas nous avons pu recouvrer des paiements en trop mais, d'après moi, il vaut mieux insister sur des mesures préventives que sur le succès du recouvrement.

● (1452)

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a obtenu tant de succès avec sa campagne de publicité, est-ce que d'autres ministères lanceront

Questions orales

des campagnes semblables pour persuader d'autres Canadiens de cesser de commettre d'autres crimes?

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEURS DANS LES MARITIMES—LES RUMEURS DE DIMINUTION DE PERSONNEL À LA CN MARINE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ainsi que le sait le ministre, le 1^{er} janvier dernier, un nouvel organisme, la CN Marine a remplacé le gouvernement pour assurer ce service de transbordeurs et de cabotage à Terre-Neuve et dans les Maritimes. Est-il exact que la CN Marine est sur le point de déménager hors de Terre-Neuve le personnel du bureau d'administration et de comptabilité ou de considérer ces emplois comme excédentaires? Si tel est le cas, combien de personnes sont visées, pourquoi et qu'est-ce qui se trame à la CN Marine? Le ministre est certainement au courant du taux de chômage très élevé de cette région.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'aucun déménagement de ce genre soit prévu. La proposition émise par la CN Marine mentionnait qu'il serait souhaitable d'étudier les avantages respectifs d'un certain nombre de centres situés dans la région de l'Atlantique en vue d'y installer éventuellement le siège de cet organisme. Je voudrais pouvoir étudier davantage les affirmations que vient de faire le député et lui en reparler pour lui donner une réponse plus complète à ce sujet.

M. Crosbie: Le ministre acceptera-t-il de recommander que la CN Marine soit rentable, le devienne non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan humain et reconnaîtra-t-il qu'étant donné que la plupart de ses activités se résument au service de cabotage à Terre-Neuve, au service destiné au Labrador et à l'exploitation de différents transbordeurs à Terre-Neuve, son siège devrait donc être à Saint-Jean de Terre-Neuve ou même ailleurs à Terre-Neuve, et non pas à Moncton, au Nouveau-Brunswick?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis certainement d'accord avec le fait que le principal objectif de la CN Marine est de fournir un bon service au public. Cela est parfaitement correct. J'estime que l'on peut faire en sorte que ces différents services soient efficaces tout en essayant de réduire les pertes et d'abaisser les coûts. Il est certain que s'il faut choisir entre les deux, je donnerai pour instruction à la CN Marine d'offrir un bon service au public.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE SI L'ONTARIO A REÇU SA JUSTE PART DES FONDS FÉDÉRAUX RELATIFS AUX PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE DES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.